

Grille des sanctions



SANCTION*				INFRACTION COMMISE	
Type	Nature	Moyen	Durée maximale	Catégorie	Nature
AVERTISSEMENT	Verbal	Conversation téléphonique	-	1	Non port du gilet de haute visibilité
		Echange verbal			Trouble à la tranquillité des usagers
	ou	Email			Refus de présentation du titre de transport
	Mail	Refus du port du gilet de haute visibilité			
Formel	ou	Lettre simple			Consommation de boissons ou d'aliments
					Crachats, souillures diverses
					Occupation abusive des places ou portes bagages
					Entraves/Troubles à la circulation dans l'allée centrale de l'autocar
					Usage inapproprié d'appareils de diffusion sonore
					Tout comportement inapproprié qui remet en cause la tranquillité, la sûreté et la sécurité des trajets

EXCLUSION TEMPORAIRE de courte durée	Ecrit	Lettre recommandée avec A/R	1 semaine	2	<p>Dégradations volontaires</p> <p>Consommation d'alcool et de substances illicites</p> <p>Consommation de tabac ou vapotage</p> <p>Non port de la ceinture de sécurité</p> <p>Non port du masque (si la situation sanitaire l'exige)</p> <p>Déplacements dans l'autocar pendant le trajet</p> <p>Gêne à la conduite, cris, jeux, jet d'objets</p> <p>Refus d'obtempérer, non-respect des consignes de sécurité</p> <p>Propos injurieux/déplacés ou irrespectueux</p> <p>Tout comportement inapproprié qui remet en cause de façon répétée la tranquillité, la sûreté et la sécurité des trajets</p> <p>Récidive faute de la catégorie 1</p>
EXCLUSION TEMPORAIRE de longue durée	Ecrit	Lettre recommandée avec A/R	<p>2 à 4 semaines</p> <p>2 semaines</p>	3	<p>Vol d'élément du véhicule</p> <p>Manipulation des éléments fonctionnels du véhicule</p> <p>Atteinte physique (gifle, coups, blessures)</p> <p>Menace, intimidation ou harcèlement</p> <p>Film ou photographie d'une personne sans son consentement avec un usage public</p> <p>Utilisation irrégulière des dispositifs de sécurité</p> <p>Introduction ou utilisation d'objets dangereux</p> <p>Falsification du titre de transport</p> <p>Tout comportement inapproprié qui remet gravement en cause la sûreté et la sécurité des trajets</p> <p>Récidive faute de la catégorie 2</p>
EXCLUSION DE LONGUE DUREE	Ecrit	Lettre recommandée avec A/R	Jusqu'à la fin d'année scolaire en cours voire au-delà	4	<p>Tout comportement inapproprié qui met en danger la sûreté et la sécurité des trajets</p> <p>En cas de récidive après une exclusion temporaire de longue durée ou en cas de faute particulièrement grave</p>

* La Région appréciera les situations litigieuses au cas par cas avec les acteurs concernés (famille, chefs d'établissements, transporteurs) pour appliquer la sanction la plus adaptée.